

■ **Banque Raiffeisen de Dombresson-Villiers**, à Dombresson, société coopérative (FOSC du 25.07.2000, p. 5092). Société dissoute sans liquidation au sens de l'article 914 CO. Les créanciers ayant été payés ou ayant reçus des sûretés, la société est radiée.  
Journal no 2888 du 25.11.2003  
(02007556 / CH-645.1.001.375-0)